



**DISCOURS DE CLOTURE DE SON EXCELLENCE MADAME LA
MINISTRE DES MINES A L'OCCASION DU SEMINAIRE ATELIER
NATIONAL D'EVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DE
RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ANIMATEURS DES ORGANISMES
SPECIALISES INSTALLES**

MERCREDI 13 MARS 2024

Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale, ici représenté ;

Monsieur le Vice-Ministre des Mines ;

Madame l'Administrateur Directeur Général du FNPSS ;

Monsieur le Secrétaire Général aux Mines ;

Monsieur le Coordonnateur de la CTCPM ;

Mesdames et Messieurs les Experts du Comité de Supervision ;

Mesdames et Messieurs les membres des Bureaux des Dots ;

Distingués invités, en vos titres et qualités respectifs ;

Mesdames et Messieurs ;

Le Lundi 11 mars 2024, dans une ambiance de sérénité et de convivialité, j'ai procédé devant cette même tribune, à l'ouverture des bancs de l'Atelier National d'évaluation et de renforcement des capacités des animateurs des organismes spécialisés installés.

D'entrée de jeu, j'exprime ma satisfaction pour le sens de l'organisation des présentes assises et la participation de tous les acteurs et espère que la gestion des organismes spécialisés se feront désormais dans le respect des normes et procédures, telle que mentionnée au cours des échanges que vous avez eus pendant ces trois journées de réflexion.

Je reste convaincue que vous avez beaucoup gagné pendant les échanges d'expériences entre vos organismes et le Comité de Supervision.



Chers participants, la présentation des modèles type des prévisions budgétaires ainsi que les choix des projets prioritaires, les différents problèmes soulevés pour une gestion efficace et une réalisation aisée des projets communautaires, les ajustements proposés pour le frais de fonctionnement de vos dots, la proposition de modification de la durée des mandats de vos bureaux en le faisant passer de un à cinq ans pour plus d'efficacité dans le suivi de vos réalisations, la prise de conscience face à l'ampleur de la tâche qui vous a été confiée, sans compter les riches débats qui s'en sont suivis, en plénière ou en groupe, ont permis de formuler des recommandations et stratégies, d'apporter des réponses précises devant plusieurs questions.

A cette fin, le Comité de Supervision est désormais invité à travailler d'arrache-pied pour la célérité dans le traitement de vos dossiers et l'établissement des passerelles d'échanges d'informations aux fins d'améliorer, d'une part, vos performances et d'accélérer, d'autre part, la réalisation des projets de développement dont le choix respecteront, j'oses le croire, les différents principes qui vous ont été développés par les experts du Comité de Supervision au cours du présent atelier.

Il s'ensuit que plusieurs autres recommandations portant notamment sur la nécessité d'organisation d'un atelier similaire à celui-ci pour les titulaires des droits miniers afin qu'on leur explique clairement la différence entre le cahier de charge, la redevance minière et la dotation de 0,3% minimum du chiffre d'affaires, le renforcement des capacités dans le mode de gestion, la possible mise sur pied d'un Comité Permanent de Suivi pour pérenniser les acquis de tout ce que nous avons pu réaliser, vous et nous, la gestion future des ouvrages et j'en passe.

Ce sont autant des préoccupations qui nécessitent de la part des ministères des Mines et des Affaires Sociales un suivi permanent et une attention toute particulière. Comptez sur mon collègue des Affaires Sociales et moi-même pour la mise en œuvre des dites recommandations.

Mesdames et Messieurs,

Je prends ici l'engagement de suivre de près les experts du Comité de Supervision pour la mise en œuvre effective de ces recommandations ainsi que la célérité dans le traitement des documents de vos dots.

Notez aussi que j'ai résolu de vous faire signer des contrats de performances pour vous évaluer périodiquement. A cette démarche, j'entends coupler la signature des Arrêtés de gestion des projets qui vous seront transmis incessamment pour vous dicter les ABC de la gestion des ouvrages réalisés avec la dotation de 0,3% minimum du chiffre d'affaires pour le compte de vos communautés respectives.



Mesdames et Messieurs

J'insiste sur les bonnes pratiques et principes de gestion qui vous ont été dictés au cours de différentes présentations et thématiques de cet atelier. Je vous exhorte donc à vous approprier les connaissances acquises au cours des présentes assises, à en faire votre lexique de gestion, et à comprendre que votre premier patron se trouve être les populations locales auprès de qui vous êtes redevables.

C'est à ce prix que les fonds mis à votre disposition serviraient véritablement à nos compatriotes vivant autour des opérateurs miniers en exploitation.

Le développement tant recherché pour nos populations constitue la priorité des priorités du Premier citoyen de la République, je cite Son Excellence Monsieur **Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, Président de la République, Chef de l'Etat à qui je réitère l'expression de mes hommages les plus déférents.

Et je salue, à la suite du Chef de l'Etat, les orientations de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement SAMA LUKONDE KYENGE qui ne s'est jamais lassé de nous encourager pendant tout le processus ayant conduit à la mise en œuvre de la dotation de 0,3% minimum du chiffre d'affaires.

Je ne peux clore mon propos sans souhaiter bon retour aux participants, particulièrement à ceux venus des provinces. Et comme je l'avais annoncé le lundi 11 mars 2024, j'ose croire que la chaleur de Kinshasa, à la fois humaine et climatique vous a été appréciable et bénéfique à tous égards.

Sur ce, je déclare clos, les travaux de cet atelier.

Je vous remercie.

Fait à Kinshasa, le 13 Mars 2024

Antoinette N'SAMBA KALAMBAYI